

FNB Développement durable d'obligations canadiennes à court terme BNI

NSSB

Ce document contient des renseignements essentiels sur le FNB Développement durable d'obligations canadiennes à court terme BNI. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Banque Nationale Investissements (BNI) au 1 866 603-3601 ou à l'adresse investissements@bnc.ca ou visitez le www.bninvestissements.ca.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du FNB :	10 février 2022	Gestionnaire du fonds :	Banque Nationale Investissements inc. (« BNI »)
Valeur totale au 31 mars 2024 :	42,1 \$ millions	Gestionnaire de portefeuille :	Trust Banque Nationale inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,29 %	Sous-gestionnaire de portefeuille :	AlphaFixe Capital Inc.
		Distributions :	Mensuelle

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 31 mars 2024)

Symbole boursier :	NSSB	Volume quotidien moyen :	8114 parts
Bourse :	Bourse de Toronto	Nombre de jours de négociation :	248 sur 252 jours de bourse
Monnaie :	CAD		

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 31 mars 2024)

Cours du marché :	9,32 \$ - 9,88 \$
Valeur liquidative :	9,41 \$ - 9,81 \$
Écart acheteur-vendeur moyen :	0,45 %

Dans quoi le FNB investit-il ?

Ce FNB a comme objectif de placement de procurer un flux de revenu régulier tout en mettant l'accent sur la préservation du capital et en privilégiant des titres de créance conçus pour amasser des fonds dans le but de favoriser les impacts environnementaux et/ou sociaux positifs et/ou de contribuer au développement durable. Il investit, directement ou indirectement au moyen de placements dans des titres d'OPC, dans un portefeuille composé principalement de titres à revenu fixe de sociétés canadiennes de bonne qualité assortis d'une durée à l'échéance relativement courte. Il peut également investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada. Il est prévu que les placements dans des titres étrangers ne dépasseront pas un maximum de 10 % de l'actif net du FNB.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 31 mars 2024. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mars 2024)

1	Canadian Imperial Bank of Commerce, 2,25%, due January 7, 2027	4,5 %
2	Bank of Montreal, 1,76%, due March 10, 2026	4,3 %
3	National Bank of Canada, 1,53%, due June 15, 2026	4,2 %
4	Hydro One Inc., 2,77%, due February 24, 2026	3,9 %
5	Lower Mattagami Energy LP, 3,42%, due June 20, 2024	3,9 %
6	Bank of Nova Scotia/The, 2,95%, due March 8, 2027	3,4 %
7	Ontario Power Generation Inc., 3,32%, due October 4, 2027	3,2 %
8	Bell Canada, 2,20%, due May 29, 2028	3,0 %
9	Toronto-Dominion Bank/The, 5,49%, due September 8, 2028	3,0 %
10	Ivanhoe Cambridge II Inc., 4,99%, due June 2, 2028	2,7 %
	Pourcentage total des dix principaux placements :	36,0 %
	Nombre total de placements :	60

Répartition des placements (au 31 mars 2024)

allocation d'actifs granulaire		Répartition par échéance	
Billets à court terme canadiens	70,4 %	De 1 an à 5 ans	36,8 %
Sociétés canadiennes	18,2 %	De 5 an à 10 ans	52,3 %
Revenu fixe	10,5 %	Plus de 10 ans	10,8 %
Trésorerie générale	0,1 %		

Quels sont les risques associés à ce FNB ?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

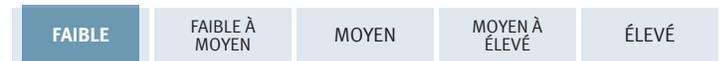
Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

BNI estime que la volatilité de ce FNB est **faible**.

Ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

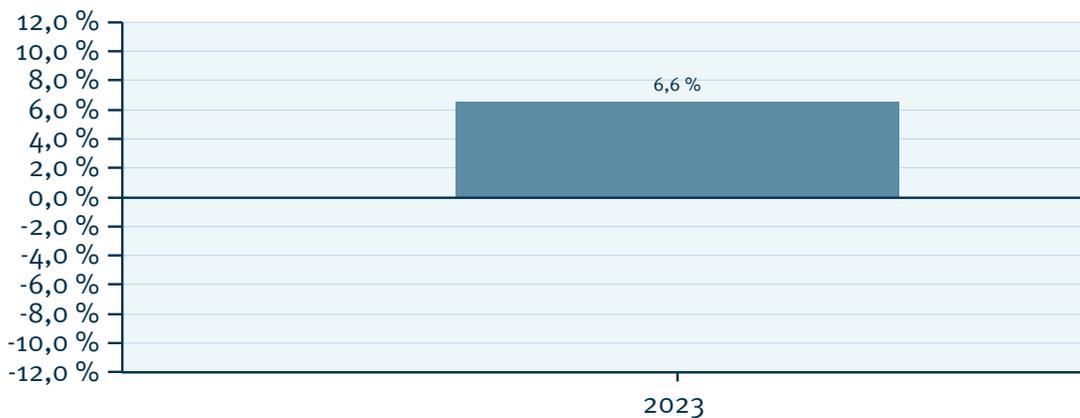
Les FNB n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du FNB ?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts du FNB au cours de la dernière année. Les frais du FNB ont été déduits du rendement¹ exprimé.
¹ Le rendement est calculé en fonction de la valeur liquidative du FNB.

Rendements annuels

Ce graphique vous indique le rendement des parts du FNB au cours de la dernière année. Le FNB n'a pas perdu de sa valeur. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce FNB dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur trois mois au cours de la dernière année. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le FNB au début de cette période
Meilleur rendement	4,6 %	2023-12-29	vos placement augmenterait à 1 046 \$.
Pire rendement	-2,8 %	2022-05-31	vos placement chuterait à 972 \$.

Rendement moyen

Depuis sa création, les parts du FNB ont généré un rendement annuel composé de 1,94 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans ce FNB depuis sa création, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 019 \$.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB :

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts de FNB. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts de FNB si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée « **écart acheteur-vendeur** ».
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À qui le FNB est-il destiné ?

Aux investisseurs qui :

- disposent d'un montant à investir à court ou à moyen terme (au moins un an);
- recherchent une gestion active qui diffère des indices boursiers;
- souhaitent investir en suivant une approche d'investissement durable.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous raporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il ?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains peuvent offrir des FNB sans commission ou exiger un investissement minimal.

Combien cela coûte-t-il ? (suite)

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB. Au 31 décembre 2023, les frais du FNB s'élevaient à 0,29 % de sa valeur, ce qui correspond à 2,90 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du FNB)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB. BNI a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,29 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du FNB.	0,00 %
Frais du FNB	0,29 %

Commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec BNI ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Banque Nationale Investissements inc.
 800, rue Saint-Jacques
 Montréal (Québec)
 H3C 1A3

Sans frais : 1 866 603-3601
 Courrier électronique :
 investissements@bnc.ca
www.bninvestissements.ca